

# AVIS de MARCHÉ

## 2019\_009 Construction d'infrastructures bois

### 1. Pouvoir adjudicateur

**Parc amazonien de Guyane**  
1 rue de la canne à sucre,  
97354 Rémire-Montjoly  
Téléphone : 0594 29 12 52  
Télécopie : 0594 29 26 58

### 2. Procédure de passation

Accord-cadre à marchés subséquents avec maximum mono-attributaire de travaux passé en Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Le marché est réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés dans les conditions suivantes :

Le présent accord-cadre est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés (art. L2113-13 et R2113-7 du code de la commande publique).

**Seules les structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE) reconnues par la DIECTTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane), sont habilitées à y répondre. Les offres de toute autre entreprise ou organisme seront réputées irrecevables.**

### 3. Objet de la consultation – Lieu d'exécution

L'accord-cadre concerne de prestations de conception, dimensionnement (établissement des notes de calculs et plans d'exécution), et construction d'ouvrages (infrastructures ou petits bâtiments) en bois pour le Parc Amazonien de Guyane.

Les ouvrages sont de de types suivants :

- Infrastructures : passerelle piétonnières, ponts ou pontons, abris pour panneaux signalétiques, ou tout autres petites infrastructures en bois et petites structures dans le cadre des aménagements relevant du développement local (sentiers touristiques, ...) ou de l'amélioration du cadre de vie ;
- Bâtiments : il s'agit de constructions ouvertes de type carbet, avec ou sans plancher.

Les besoins étant déjà identifiés pour deux infrastructures de type passerelles piétonnières, ces ouvrages font l'objet des deux marchés subséquents suivants :

- 2019\_009\_A – Site de Mémora – Passerelle piétonnière de 7ml ;
- 2019\_009\_B – Site de Mémora – Passerelle piétonnière de 24ml ;

**Lieu d'exécution** : communes concernées par le Parc Amazonien de Guyane.



## 4. Décomposition de la prestation

Le marché n'est pas alloté au sens des articles L2113-11 et R2113-2 du Code de la commande publique 32, au motif que: la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

## 5. Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

45223000-6 : Travaux de construction d'ouvrages

## 6. Variantes

Les candidats doivent remettre une proposition entièrement conforme et complet (tous les prix doivent être renseignés) sur la base du BPU annexé à l'AE qualification.

Pour ce qui concerne les marchés subséquents 2019\_009A et B, le titulaire doit renseigner les DQE correspondant à chaque marché, qui constituent la solution de base.

Le cas échéant, chaque variante doit faire l'objet d'un DQE distinct et la solution présentée doit être détaillée dans le mémoire technique joint à l'offre.

## 7. Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une durée de **4 ans** à compter de la date de notification.

## 8. Justificatifs à produire : Conditions de participation

Cf. règlement de la Consultation

## 9. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction des critères de prix et de valeur technique des offres, dont le détail et la pondération sont précisées dans les documents de la consultation.

## 10. Modalités de financement / Paiement

Cf. document de consultation

## 11. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation via la plate-forme des achats de l'état PLACE, à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

## 12. Date limite de réception des offres

**Vendredi 19 juillet 2019 à 12h00 (heure de Guyane)**

## 13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

## 14. Renseignements d'ordre administratifs et techniques

Cf. RC.

## 15. Procédure de recours

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cayenne

7, rue Schoelcher B.P. 5030 97305 Cayenne Cedex

Tel. 05 94 25 49 70

Télécopie : 05 94 25 49 71

Courriel : [greffe.ta-cayenne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cayenne@juradm.fr)

## 16. Organes de publication

Plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Annonce BOAMP n° 19-98343

Site internet du PAG